

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10979**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence : Licence Sciences Humaines et Sociales Mention Sociologie

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION                   |
|--|--|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur,<br>Université de Toulouse Jean Jaurès<br>Modalités d'élaboration de références :<br>CNESER | Recteur de l'académie, Président de<br>l'université de Toulouse II |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités suivantes :

Réaliser et coordonner des enquêtes de terrain en vue d'une expertise sociale pour un cabinet d'études et de conseil, pour des collectivités publiques, pour des milieux associatifs

Collecter de la documentation, l'organiser et l'archiver pour des services d'information ou d'édition

Organiser et gérer les ressources humaines dans une entreprise, une collectivité ou un service public

Le titulaire de ce diplôme a les compétences pour :

acquérir des capacités d'expertise et de conseil afin d'aider les acteurs économiques, sociaux et politiques à analyser les problèmes liés à l'évolution de la société

analyser, problématiser, argumenter et synthétiser avec une certaine aisance rédactionnelle et de communication

conduire des enquêtes et des études sociologiques

comprendre les enjeux sociaux contemporains

développer une capacité d'adaptation face à l'évolution de la société

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités ou fonctions relevant :

du travail social, de l'insertion, de la formation, de l'emploi, des ressources humaines et de la santé

du secteur du journalisme, de l'information, de la documentation, de l'édition, de la culture

du domaine de l'expertise sociale et de l'enquête (cabinets d'études et de conseil, collectivités publiques et milieu associatif)

de la Fonction publique (concours d'attaché d'administration centrale, d'attaché d'administration scolaire et universitaire, d'attaché territorial)

Le titulaire de ce diplôme peut exercer soit directement soit après une formation complémentaire les emplois suivants :

Rédacteur des collectivités territoriales, chargé de tâches concernant la médiation culturelle, la valorisation du patrimoine, les affaires sociales, de la gestion de l'environnement, etc.

Enquêteur dans un cabinet ou en libéral

Animateur social

Formateur (milieu associatif)

Responsable des ressources humaines

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Baccalauréat ou équivalentA défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département

- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE

- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

La Licence de sociologie se déroule sur 6 semestres comptant chacun 200 heures d'enseignement (sauf le 1er semestre qui comporte 250 heures) et 30 ECTS, soit 1250 heures d'enseignement et 180 ECTS à l'obtention du diplôme.

5ème semestre :

UE 16 : Le pluralisme explicatif en sociologie (50h, 8 ECTS)

UE 17 : Sociologies spécialisées 1 (50h, 8 ECTS)

UE 18 : Analyse des données sociologiques ou Autre discipline (50h, 8 ECTS)

UE 19 A : Valorisation de la communication orale (25h, 3 ECTS)

UE 19 B : Langue vivante ou Option (25h, 3 ECTS)

6ème semestre :

UE 20 : Sociologies critiques de la modernité (50h, 8 ECTS)

UE 21 : Sociologies spécialisées 2 (50h, 8 ECTS)

UE 22 : Transformations sociales en Europe ou Migrations et relations interethniques ou Autre discipline (50h, 8 ECTS)

UE 23 A : Elaboration et présentation du projet professionnel (25h, 3 ECTS)

UE 23 B : Langue vivante ou Option (25h, 3 ECTS)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      |   |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| Par candidature individuelle                                     | X      | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| Par expérience dispositif VAE                                    | X      | Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002                    |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, publié au JO du 30/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

**Autres sources d'information :**

<http://www.univ-tlse2.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

Université de Toulouse II Le Mirail  
5 allées Antonio Machado  
31058 TOULOUSE Cedex 9

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université de Toulouse II Le Mirail  
UFR Sciences, Espaces, Sociétés  
5 allées Antonio Machado  
31058 TOULOUSE Cedex 9

**Historique de la certification :**